

La famille Balhan

Il nous a semblé utile de faire précéder le travail de M. A. Delorme sur la famille Balhan des extraits de deux lettres de M. de Dumast, de Nancy.

1^o du 5 mai 1896. « Je cherche depuis longtemps les traces d'une famille Balhan ou de Balhan que je savais avoir résidé autrefois à Château-Thierry. C'est ce qui fait qu'en désespoir de cause, je finis par où j'aurais dû commencer et je m'adresse à la Société historique et archéologique de Château-Thierry, pensant que, par un de ses membres, je finirai par découvrir ce que je cherche.

« M. Mayeux a publié en 1874 une notice sur différentes maisons de Château-Thierry et en particulier sur la maison Balhan. M. Rollet, en 1886, une autre notice sur l'horloge Balhan. Cela me donne l'espoir qu'il reste quelques traces de cette famille à Château-Thierry. — Il y a à la Bibliothèque nationale, aux *Pièces originales*, volume 175, un

fort dossier avec le nom de Balehan, dont la dernière pièce donne l'indication suivante : « Balhan, au 1^{er} et 4^e d'argent « à 3 bandes de gueules ; aux 2^e et 3^e parti azur et or à « l'aigle d'argent brochant — Election de Rheims, doyenné « de St-Germainmont ».

« Sont-ce les armes de la famille Balhan dont je trouve le petit fragment de généalogie aux pièces originales (vol. 1583, art. Joibert) :

« Honorable homme Jean Balhan, m^d grénétier de Château-Thierry et d^{lle} Jeanne Jacques, sa femme, dont on partagea la succession en 1530, eurent pour enfants :

« 1^o François Balhan, avocat au Parlement, seigneur de Montcoupot (écart de Montmirail, Marne) ;

« 2^o Catherine Balehan, femme de M^{re} Pierre Thirrault, examinateur de par le roy au Châtelet de Paris ;

« 3^o Marie Balehan, femme de Jean du Mont ;

« 4^o Crespine Balhan, femme de Jean Thierry, m^d drapier, bourgeois de Paris ;

« 5^o Philippe Balhan, femme de Jean Alvequin, seigneur de Tasnières ;

« 6^o et Marguerite Balhan, femme de Jean Jobert, marchand dem^t à Châlons.

« Or, dans le nobiliaire de Champagne, de Caumartin, à la généalogie Joibert, il est dit que Jean de Joibert, seigneur de Soulanges, avait épousé D^{lle} Marguerite de Balhan, fille du seigneur de la Grand'Cour et Verneuil. (La Grand'Cour était un fief dépendant du village de Verneuil (Marne) et cette seigneurie arrivée chez les Joibert par M^{lle} de Balhan, passa par son arrière-petite-fille M^{lle} de Joibert dans la famille Le Gorlier qui en porta les noms.

« Dans une enquête du 6 juillet 1548, il est dit que noble homme Jean Joibert, seigneur de Soulanges, avait été marié en premières noces avec d^{lle} Marguerite Balhan, femme noble, duquel mariage était issu Jacques Joibert, fils unique, écuyer, seigneur d'Aulnoy-le-Chastel et Ver-

neuil-sur-Marne. Le fils de ce Jacques habitait encore à la Grand'Cour en 1577.

« Pourrait-on retrouver trace de cette famille Balhan ? le contrat de mariage de Marguerite Balhan (vers 1510) avec Jean de Joibert ? Leur fils unique, encore mineur en 1530, se maria le 5 juillet 1539.

« *N.-B.* — On trouve dans l'armorial général de Riestap, tome II, page 1190, les armes d'une famille Balhan, de la province de Liège ».

2^o 16 mai 1896. En réponse à une lettre du secrétaire qui ne donnait que quelques détails sans grande importance, M. de Dumast répondit :

« Je vous remercie de la promesse de renseignements que vous voulez bien me faire... Quant aux Joybert, je suis le gendre de celui que vous avez connu à Château-Thierry et c'est ainsi que j'ai été amené à refaire la généalogie de leur famille. Mon beau-père n'en connaît que ce que Caumartin a laissé, mais grâce à mes recherches depuis sept ans, je suis arrivé à faire un gros volume manuscrit de 300 pages. Il y a toujours à retoucher et à compléter; le chapitre Joybert-Balhan, notamment, jusqu'à ma dernière trouvaille au Cabinet des Titres, était resté bien incomplet.

« J'espère arriver, grâce au bon concours de votre Société, à un résultat dont je désespérais... »

« *N.-B.* — Trouve-t-on encore la trace des Balhan à Verneuil-sur-Marne où ils ont habité, eux et les Joybert, le fief de la Grand'Cour au moins jusqu'en 1577 ? »

,

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, M. Delorme a bien voulu se charger des recherches réclamées par M. de Dumast ; voici la notice qu'il a lue à la Société :

FAMILLE BALHAN

A la demande de M. de Dumast, de Nancy, je me suis occupé de recherches sur la famille Balhan, dont le chef Jean Balhan, noble homme, m^e fondeur et m^d grainetier habitait en 1480 la rue du Château et donna à la ville l'horloge qui porte encorè son nom et qui a servi jusqu'à la Révolution de vie administrative à la ville.

Les archives de l'état civil mises gracieusement à notre disposition par M. le maire ne remontent qu'à 1555, elles sont peu lisibles dans les premières années, et il n'existe de table qu'à partir de 1650 ; nous avons vu de 1650 à 1780 bien des actes concernant les Balhan, mais ces actes, rédigés en quatre lignes d'une façon très sommaire, ne peuvent servir à établir une généalogie. Cependant le prénom de Jean donné souvent aux nouveaux nés et la signature Balhan sur ces actes, en parfaite anglaise et avec paraphe. nous indique qu'elles émanaient d'hommes de robe ou d'épée appartenant à la famille du maître fondeur et grainetier.

Ces fonctions étaient alors fort lucratives puisque Jean Balhan, marié à Jeanne Jacques et ayant six enfants, acheta les restes d'un petit castel bâti en 1120, par le comte Thibaud-le-Grand et converti en forteresse appelée le fort St-Jacques, destinée à défendre le pont construit sur la Marne à l'entrée de la ville par François I^{er}.

Balhan édifia sur ces ruines un hôtel particulier à son usage encore connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel du

Mouton d'Or, plaça une horloge dans le haut du donjon qui avait été conservé et termina ce donjon par un clocher à jour vulgairement appelé lanterne pour y mettre la cloche de l'horloge. Sur cette cloche se trouve vers le couchant, une représentation de la Sainte-Vierge avec ces mots latins : *Ave Maria gratia plena Dominus Tecum benedictu et in mulieribus, etc.* Sur une autre figure la Vierge : *O Mater Dei* et Jean Balhan m^d grainetier de Château-Thierry m'a fait faire le XV janvier 1520. Plus bas vers le milieu de la cloche est une figure de Crucifix avec ces mots : *Adoremus te Christe et benedicimus tibi quia per sanctam crucem Tuam Redemsti mundum.*

Il y a des armoiries aux deux côtés de la croix et au-dessus en chef les armes de la ville de Château-Thierry ainsi que nous avons pu le voir et que le constate le manuscrit de l'abbé Hébert.

Nous voyons dans le même manuscrit en même temps qu'il faisait édifier son hôtel du Mouton d'Or, Balhan faisait édifier un château à Tigecourt, écart de Montcoupot, près Montmirail, ce château existe encore et il est converti en ferme.

M. Jean Balhan joignait à son négoce les titres de seigneur de Montcoupot, de la Grand Cour et Verneuil (Marne), où il possédait un fief qui par le partage de sa succession en 1530, échu à Marguerite Balhan, première femme de Jean Joibert de Chalons, son fils François Balhan, avocat au Parlement, hérita du château de Tigecourt et de la seigneurie de Montcoupot, il eut un fils qui fut prêtre à Château-Thierry et principal du Collège de la même ville.

FAMILLE DU HALD

Château-Thierry à cause de son château fort et du voisinage de la capitale a eu, dès les temps les plus reculés, ses environs, notamment les hauteurs, habités par de grands personnages et des hommes d'armes qui venaient s'y reposer des fatigues de la guerre et s'y livrer en paix au culte de l'amitié, à l'élevage des bestiaux et à la culture des terres avoisinant leurs castels ou gentilhommières.

Un de nos villages le plus goûté de ces Messieurs fut Epieds ou Espiet, commune à 8 kilomètres de Château-Thierry, sur la petite route de Fère-en-Tardenois, qui a compté cinq de ces gentilhommières. Le château de Moucheton qui existe, le castel en pierres de taille aujourd'hui du seigneur d'Epieds qui avait un souterrain, le reliant à Valsecret, proche la maison de la cour Saint-Mard où se tenait la cour de justice, aujourd'hui ferme de M. Carré, notre honorable collègue ; ces castels et gentilhommières ont disparu sans laisser de traces, le premier dans une insurrection populaire où le seigneur abusant de ses droits fut mis à mort.

Un autre de ces châteaux s'élevait à Trugny, hameau de cette commune, dont la terre et seigneurie avec une partie du village confinant à l'église et les terres s'étendant de Trugny à Courpoil et la Logette ont composé lors de la conquête des Gaules le franc alleu érigé au profit de la famille à Hald qui en a joui jusqu'à la Révolution de 93.

Epieds était donc alors divisé en deux juridictions : celle du Prévost de Marizy-Saint-Mard qui avait droit de haute et basse justice et celle du franc alleu de Trugny qui ressortissait à la justice du Roi ou bailliage et siège Présidial de Château-Thierry.

Les titres des du Hald nous démontrent que leur propriété patrimoniale et héréditaire est restée chez eux de 1460 jusqu'au 2 octobre 1792 où le principal domaine Trugny fut vendu à M. de Maussion, de Fossoy, par acte devant M^e de Boussois, notaire à Château-Thierry, par Anne-Joseph-Aglaée du Hald, épouse séparée de biens de M. Philippe George ou Georges, Madame George possédait ce domaine moitié comme héritière de Antoine-François du Hald, son père et l'autre moitié comme cessionnaire de M. Louis-Alexandre Calixte du Hald, son frère, de ses droits dans ladite succession suivant acte reçu par M^e Huvier, notaire à Château-Thierry le 27 décembre 1780.

M. Antoine-François du Hald sus nommé et M. Louis du Hald, deuxième du nom dont nous parlerons ci-après, étaient fils de Louis du Hald et de dame Marie-Valence de Lescoux, sa femme.

M. du Hald de Lescoux était fils de Jean-Baptiste du Hald et de dame Catherine Guyard du Haudry qui eurent deux filles et deux fils, Louis du Hald, premier du nom qui hérita de la seigneurie d'Artois, commune d'Epieds et Eugène-François qui eut le fief de Vinly et le franc Alleu et seigneurie de Trugny. Ces Messieurs s'appelaient simplement de Trugny et signaient même de ce nom seul leurs actes notariés; ils ont constamment arrondi leurs domaines, conservé, agrandi leurs privilèges et acheté de la paroisse d'Epieds le droit d'échange; en cette qualité, ils prétendaient être les seuls gentilhommes qui avaient droit aux honneurs dus par l'Eglise: l'eau bénite, la recommandation au prône, l'encens et le pain bénit, ils avaient droit encore à un banc dans le chœur de l'église. M. le comte de Saint-Paul représentant le Roi en avait un à ses armes et M. le Prévost de Marizy voulait avoir aussi un banc dans le chœur, le banc des du Hald entourait celui du comte Saint-Paul et étant fermé formait comme deux petits cabinets ou les Dames du Hald qui y étaient

admises, au grand scandale du curé, qui prétendait que ces Dames étaient là comme des idoles soumises à l'adoration du peuple. La famille du Hald du Haudry était fort nombreuse, elle venait à l'Eglise avec ses invités et ses domestiques, un second banc à l'entrée de la nef lui fut concédé par acte devant Dupont, notaire à Mont-Saint-Père le 15 septembre 1664 ; la paix semblait faite alors avec la cure quand après le décès des Dames et Demoiselles du Hald de Haudry, M. le curé d'Epieds refusa à MM. de Trugny les honneurs dus par l'Eglise et le banc concédé par l'acte notarié sus relaté, alors un procès s'engagea qui nécessita l'intervention des gens de justice du Roi, de Mgr de Soissons et des seigneurs d'Epieds et de Moucheton, plusieurs décisions du bailliage de Château-Thierry, des arrêts du Parlement de Paris et des injonctions de l'évêché furent rendus en vain. Ce procès conduit par les trois curés qui se sont succédé à Epieds de 1666 à 1716 et soutenu par le Prévost de Marizy, se termina lorsque ce dernier se rencontrant à Château-Thierry avec MM. du Hald, ils annulèrent d'un trait de plume toute la procédure suivie et décidèrent de s'en remettre à la décision de l'évêque qui donna gain de cause aux du Hald. Ces Messieurs n'étaient point cependant ennemis de l'Eglise, si leurs Dames, pour cause, n'y allaient pas, eux et leurs gens la fréquentaient, ils donnaient des vases et ornements sacrés, ils remplissaient la bourse des aumônes, ils avaient fait construire un chemin particulier pour faciliter l'accès de l'église aux habitants de Trugny et ils avaient obtenu de l'évêché le droit d'avoir une chapelle au château de Trugny, d'y entendre la messe et recevoir la communion excepté pendant le temps pascal.

M. Louis du Hald, seigneur d'Artois, habitait à Epieds une grande maison aujourd'hui propriété des grands parents de M. Carré, qui était érigée en fief. Il s'est marié et a eu une fille Louise-Marguerite-Appoline du Hald,

épouse de M. Didier-Robert Descourtils, colonel de cavalerie, demeurant à Château-Thierry.

Madame Descourtils née du Hald a eu deux enfants, Charles-Didier-Aglé Descourtils, de Château-Thierry et Alexandrine-Denise-Louise Descourtils, épouse de M. Aubriet, de Saint-Quentin.

M. Descourtils, fils, marié à Elisabeth Carpentier a laissé trois enfants : M. Descourtils, décédé curé-doyen de Nanterre ; Madame Raoul de Ladevèze, de Château-Thierry, décédée si tragiquement l'an dernier et Madame de Joras, propriétaire à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain.

Quant à M. Eugène-François du Hald et ses petits enfants, nous ne trouvons trace que de M. Louis-François-Calixte du Hald sus nommé qui semble être décédé sans postérité, puisque dans son testament fait à Soissons en 1813 il institue pour légataire universelle sa cousine Madame Descourtils sus nommée ; les autres membres de cette famille étaient encore avec Madame George, Madame Catherine-Valence du Hald, épouse Geoffroy de Valle, seigneur de Vauxaillon, près Soissons, et dame Marie-Louise du Hald, épouse Desmoulin du Plessy, de Château-Thierry, qui paraissent décédées sans postérité.

Epieds lors de la guerre des Anglais a été visité et habité par eux ; une des cours de Trugny porte encore le nom : Cour des Anglais.

Cette commune jouit à Trugny d'une donation de bois communaux faite par nos premiers Rois et à Epieds de terroirs communaux légués par la reine Blanche, ces derniers ont été diminués par suite de rentes nécessitées par la perte d'un procès et l'acquisition du presbytère qui lors de la Révolution avait été vendu comme bien national.

Les anciennes gentilhomnières converties en fermes ont aujourd'hui disparu et l'importance des terres cultivées a bien diminué par suite des reboisements successifs

qui se sont opérés ; la population par contre s'est abaissée dans une notable proportion et elle s'élève aujourd'hui à 380 habitants.

En terminant je ne saurais trop remercier de leur obligeance notre collègue M. Carré et M. Cardot, propriétaire à Château-Thierry, qui ont bien voulu fouiller leurs archives et les mettre à ma disposition.

A. DELORME.
